

0251



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

12 DEC. 2017

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Déplacements Risques Sécurité

Affaire suivie par : Olivier Castillon

☎ : 04.93.72.74.18

✉ : olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr

Préfecture des Alpes-Maritimes

Service du recueil des actes administratifs

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Observation
<p>- Arrêté préfectoral du 5 décembre 2017 prescrivant la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels d'inondations de la commune de Biot approuvé le 29 décembre 1998</p> <p>- Décision de l'autorité environnementale du 14 juin 2017 après examen au cas par cas en application de l'article R122-18 du code de l'environnement.</p>	<p>Transmis pour insertion au recueil des actes administratifs.</p> <p><i>Publié dans le recueil spécial n° 220.2017 le 22/12/2017</i></p>

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes,
La Chef du Pôle Risques

Béline NEUBERT